



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
10 juillet 2017
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante-quatrième session

Genève, 11-22 septembre 2017

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Contribution de la CNUCED à l'application du Programme d'action
en faveur des pays les moins avancés**

Activités menées dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 : sixième rapport intérimaire

Résumé

Le présent rapport a été établi en application des paragraphes 153 et 156 du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul) afin d'aider le Conseil du commerce et du développement à examiner le point 5 de l'ordre du jour provisoire.

Il décrit les activités que la CNUCED a menées en 2016 et pendant le premier trimestre de 2017 aux fins de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. Il présente les enseignements à retenir et indique des orientations pour poursuivre la réalisation des activités et des engagements relevant du mandat et de la compétence de la CNUCED. Le rapport précise comment les travaux de recherche et d'analyse du secrétariat ont contribué au dialogue et à la formation de consensus aux niveaux national, régional et mondial sur les questions de commerce et de développement intéressant les pays les moins avancés (PMA). De même, les activités de coopération technique et de renforcement des capacités du secrétariat ont largement soutenu les initiatives visant à renforcer les ressources humaines et les capacités institutionnelles des PMA. Dans le domaine de la formation de consensus, le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED accorde une attention particulière aux questions de commerce et de développement qui intéressent directement les PMA.



Introduction

1. Le Programme d'action d'Istanbul a été adopté en mai 2011 par la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés¹. L'examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action, tenu à Antalya (Turquie), du 27 au 29 mai 2016, a donné lieu à l'adoption d'une déclaration politique qui devrait contribuer à renforcer au cours des prochaines années la mise en œuvre dans les domaines prioritaires du Programme.

2. Dans le cadre de sa contribution à l'exécution du Programme, la CNUCED apporte son aide aux PMA dans divers domaines. En menant des travaux de recherche et d'analyse portant spécifiquement les besoins des PMA, elle aide ces pays à accroître leurs capacités en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques. Ces travaux sont également essentiels à la formation, aux niveaux national, régional et mondial, de consensus sur les nouvelles politiques et stratégies relatives aux questions de commerce et de développement intéressant les PMA. En 2016, la CNUCED a recommandé des mesures susceptibles de renforcer l'aide internationale destinée aux PMA, de rendre la dette de ces pays plus viable, de renforcer la contribution du commerce des produits de base au développement et de favoriser la prise en compte du commerce dans des stratégies de développement pluridimensionnelles. De la même manière, en poursuivant ses activités d'assistance technique et de renforcement des capacités, l'organisation a contribué à accroître les ressources humaines et les capacités institutionnelles des PMA. Les PMA continuent de solliciter une aide spécialisée auprès de la CNUCED dans différents domaines ; ils reçoivent notamment des conseils adaptés à leurs besoins en matière de développement par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé et une assistance sur les questions relatives au retrait de la liste des PMA.

3. Comme l'indiquent les précédents rapports adressés au Conseil du commerce et du développement, l'objectif de 7 % de croissance du Programme d'action d'Istanbul et son objectif consistant à permettre à la moitié des PMA de répondre aux critères de reclassement d'ici à 2020 ont peu de chances d'être atteints. La CNUCED poursuit cependant ses efforts concertés en ce qui concerne l'application des domaines prioritaires énoncés dans le Programme, en centrant son action sur les domaines qui relèvent de son mandat et de sa compétence. La contribution de la CNUCED à la poursuite de l'application du Programme concorde avec ses trois grands domaines d'action, à savoir : recherche et analyse ; coopération technique et renforcement des capacités ; et formation de consensus intergouvernemental.

I. Recherche et analyse

4. L'un des principaux objectifs du Programme d'action d'Istanbul est de permettre à la moitié des PMA de répondre aux critères de reclassement d'ici à 2020. Le Programme et la déclaration politique adoptée lors de l'examen à mi-parcours mettent l'accent sur la nécessité de renforcer les mesures internationales d'appui destinées aux PMA afin d'aider ces pays à atteindre les objectifs fixés par le Programme, notamment celui du reclassement. Les travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED en 2016 ont mis au jour certaines des difficultés que rencontrent les PMA pour tirer parti des mesures internationales d'appui actuelles, et recensé des lacunes institutionnelles et sur le plan des capacités, ainsi que les conséquences de ces lacunes, afin de permettre aux PMA d'atteindre les objectifs du Programme et les objectifs de développement durable. Les travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED aident les PMA à déterminer leurs besoins et leurs priorités en matière de développement et les stratégies qu'ils peuvent adopter pour réaliser leurs autres objectifs de développement.

5. Le *Rapport sur les pays les moins avancés* compte parmi les principales publications phares du système des Nations Unies et est centrée entièrement sur les perspectives et les

¹ A/CONF.219/7.

préoccupations des PMA. Le Rapport 2016, sur le thème *Le processus de reclassement et au-delà : tirer parti de la dynamique*, publié en décembre 2016, a examiné le reclassement dans le contexte du processus de développement. Cependant, comme l'indique le rapport, il est très improbable que l'objectif consistant à permettre à la moitié des PMA de répondre aux critères de reclassement d'ici à 2020 soit atteint. Compte tenu des difficultés posées par la réalisation de cet objectif, le *Rapport sur les pays les moins avancés* souligne la nécessité d'améliorer l'élaboration des politiques au niveau national et les mesures internationales d'appui dont bénéficient les PMA. Au niveau national, les PMA doivent adopter des politiques et des stratégies visant à accroître les capacités productives et à stimuler la transformation économique structurelle. En ce qui concerne les mesures internationales d'appui, le rapport préconise les mesures suivantes :

a) Les donateurs devraient respecter leurs engagements à long terme d'allouer 0,15 à 0,20 % de leur revenu national à l'aide aux PMA, afin de stabiliser celle-ci, de la rendre plus prévisible et de l'aligner plus étroitement sur les stratégies nationales de développement ;

b) L'admission en franchise de droits et sans contingent de 100 % des exportations des PMA sur les marchés des pays développés devrait être accélérée ;

c) De nouveaux efforts devraient être faits pour sortir de l'impasse des négociations qui se tiennent à l'Organisation mondiale du commerce sur le traitement spécial et différencié en faveur des PMA ;

d) La banque de technologies pour les PMA devrait être pleinement opérationnelle à la date prévue, soit 2017, disposer des ressources financières voulues et tenir dûment compte du stade de développement des pays concernés ;

e) Le suivi du transfert de technologie aux PMA devrait être amélioré ;

f) Le processus de transition des pays reclassés devrait être plus systématique et se faire plus en douceur, afin de limiter les incidences de la perte du bénéfice des mesures internationales d'appui consécutive au reclassement.

6. Le *Rapport 2016 sur le développement économique en Afrique*, intitulé *Dynamique de la dette et financement du développement en Afrique* et publié en juillet 2016, aborde un certain nombre de problématiques fondamentales propres à la dette intérieure et extérieure de l'Afrique et donne des conseils sur l'équilibre à trouver entre les différentes modalités de financement du développement et la viabilité de la dette globale. Il analyse l'endettement international de l'Afrique ainsi que le poids grandissant de la dette intérieure dans le financement du développement de certains pays africains. Il examine également les sources de financement complémentaires ainsi que leurs incidences sur la dette. Compte tenu de la nature très mondialisée des marchés de capitaux, l'un des nombreux moyens pour la communauté internationale du développement d'aider les PMA est d'influer sur la dynamique de la dette. Le *Rapport sur le développement économique en Afrique* concerne tout particulièrement les PMA, dont 34 sont des pays africains.

7. Dans le cadre de ses travaux sur le commerce et la pauvreté, le secrétariat a directement aidé plusieurs PMA dans le domaine de la recherche et de l'analyse. Le manuel *Making Trade Work for Least Developed Countries: A Handbook on Mainstreaming Trade*, récemment publié par la CNUCED, met en lumière les liens entre commerce et pauvreté dans les PMA. Dans le cadre des travaux qui ont mené à la publication de cet ouvrage, la CNUCED a organisé des ateliers nationaux et régionaux de renforcement des capacités concernant l'intégration du commerce dans les politiques et les stratégies nationales. Le Bhoutan, l'Éthiopie, Kiribati, le Lesotho, la République démocratique populaire lao et le Sénégal comptent parmi les pays qui ont bénéficié d'un appui dans ce contexte. La contribution des institutions nationales chargées de l'élaboration des politiques a été décisive pour pouvoir mettre au point un manuel qui soit pertinent et utile face aux problèmes de commerce international rencontrés par les pays les moins avancés.

8. La CNUCED a poursuivi ses travaux de recherche et d'analyse sur les produits de base ; cette question est centrale pour de nombreux PMA, qui sont fortement tributaires des exportations de produits de base. En 2016, la CNUCED a demandé l'établissement du rapport *Trade Misinvoicing in Primary Commodities in Developing Countries: The Cases*

of Chile, Côte d'Ivoire, Nigeria, South Africa and Zambia, qui a été publié en décembre. La pratique des fausses facturations prive les pays en développement de recettes qu'ils devraient percevoir de l'extraction de leurs ressources naturelles ; c'est notamment le cas en Zambie pour les exportations de cuivre. Généralement, les résultats des travaux de recherche de la CNUCED révèlent une forte corrélation entre la concentration des exportations par destination et l'ampleur du phénomène de fausse facturation. Dans ce rapport, les effets de la fausse facturation des produits de base sont démontrés de manière empirique.

9. La CNUCED publie également des travaux de recherche qui aident tout particulièrement les PMA à déterminer leurs besoins en matière de renforcement des capacités. En septembre 2016, elle a publié le rapport *Development Dimensions of Intellectual Property in Nepal: Transfer of Technology, Access to Medicines, Genetic Resources and Traditional Knowledge*. Ce rapport contient des recommandations sur différentes mesures pratiques qui passent par l'adoption de textes de loi ou de politiques et qui sont destinées à accroître le rôle des technologies et de l'innovation dans la protection de la propriété intellectuelle. Le transfert de technologies, l'accès aux médicaments et l'investissement dans les connaissances traditionnelles peuvent dépendre des institutions en place et des droits de propriété intellectuelle en vigueur dans le pays. Il faut donner suite aux recommandations figurant dans le rapport, notamment en fournissant une aide pour renforcer les capacités d'action des institutions nécessaires et en apportant une assistance technique visant à élaborer des lois adaptées et à étudier les moyens de mise en œuvre.

II. Coopération technique et renforcement des capacités

A. Reclassement des PMA

10. La CNUCED fournit depuis longtemps d'importantes orientations aux pays qui sont sur le point de sortir de la catégorie des PMA. Dans sa résolution 59/209, l'Assemblée générale a décidé que, quand un pays aura répondu aux critères lui permettant d'être retiré de la liste pour la première fois, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies invitera le Secrétaire général de la CNUCED à établir un profil de vulnérabilité du pays en question, qui devra être pris en compte par le Comité des politiques de développement lors de son examen triennal suivant. En outre, la CNUCED dispense ses conseils sur demande directe des gouvernements des PMA. En 2016, elle a participé à des ateliers organisés en faveur de l'Angola et de la Guinée équatoriale, en collaboration avec d'autres entités du système des Nations Unies telles que le Département des affaires économiques et sociales, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Au cours de ces ateliers, la CNUCED a offert son savoir-faire sur les questions interdépendantes du commerce et du développement afin de conseiller les gouvernements sur des stratégies susceptibles d'atténuer les effets de la perte de l'accès au traitement spécial réservé aux PMA et sur la façon de tirer parti de la dynamique nécessaire à un reclassement réussi. La CNUCED s'est fondée sur les ateliers tenus en 2013 et en 2015 pour conseiller l'Angola au sujet du reclassement ; lors de l'atelier de 2016, elle a présenté au Gouvernement de ce pays une feuille de route concernant l'élaboration d'une stratégie de transition en douceur. Elle continue de suivre de près la mise en œuvre de cette feuille de route en collaboration avec le PNUD et d'autres entités du système des Nations Unies.

B. Industrie de la pêche

11. La CNUCED contribue également à l'exécution du Programme d'action d'Istanbul en apportant une assistance technique directe aux PMA, notamment dans le cadre de projets tels que celui qui est mené au titre du Compte pour le développement de l'ONU en vue du renforcement des capacités de certains PMA à améliorer et diversifier leurs exportations de produits halieutiques. Les produits de la pêche étant des produits de base de plus en plus exportés, l'industrie nationale de la pêche est importante pour de nombreux pays. En effet,

en plus de constituer une source de recettes d'exportation, cette industrie garantit également le bien-être des populations rurales et apporte une contribution centrale à la sécurité alimentaire. S'appuyant sur de précédents travaux, à savoir des ateliers tenus en 2015 aux Comores, au Mozambique et en Ouganda, la CNUCED a organisé en 2016 des ateliers au Cambodge et au Myanmar. Des représentants gouvernementaux et des acteurs du secteur privé, de la société civile et des milieux universitaires ont examiné les problèmes majeurs et fixé les grandes priorités, ce qui a aidé à concevoir des stratégies permettant de surmonter les obstacles à l'exportation des produits de la pêche. Avec la contribution d'acteurs clefs, la CNUCED a recommandé des politiques et des stratégies sectorielles issues des ateliers aux fins de leur application par les gouvernements nationaux et les partenaires de développement internationaux. Le projet a également permis à des experts des pays bénéficiaires de se rendre en Chine pour suivre une formation au sein du Centre de recherche sur les pêcheries d'eau douce de l'Institut de recherche chinois sur les sciences de la pêche. Avec la contribution de la Chine, les participants ont été formés au respect des normes de qualité et de sécurité de l'alimentation, qui évoluent constamment, pour les exportations de poisson des PMA, dont l'aquaculture et les poissons sauvages.

12. Les travaux de la CNUCED concernant l'industrie de la pêche ont débouché sur l'organisation, en avril 2017 à Maurice, d'une formation interrégionale et d'un atelier de renforcement des capacités qui ont réuni des participants venus du Cambodge, des Comores, de Maurice, du Mozambique, du Myanmar et de l'Ouganda. L'atelier s'est décomposé en deux parties principales, à savoir un examen des grands enjeux et une formation pratique. Pendant les deux premiers jours, les participants ont abordé les questions techniques et les questions de fond liées au secteur de la pêche, en particulier la contribution de celle-ci au développement socioéconomique des PMA et des petits États insulaires en développement, les principales difficultés que rencontrent ces pays et les possibilités et les perspectives qui s'offrent à eux de devenir exportateurs de produits de la pêche. Les deux derniers jours, les participants ont suivi une formation pratique et assisté à un exposé sur les problèmes essentiels rencontrés par le secteur de la pêche sur le plan opérationnel. Les participants ont notamment pu se rendre sur des sites de débarquement de poisson, dans une entreprise de transformation et de conditionnement, dans des fermes aquacoles, dans des pêcheries artisanales, dans une entreprise de fabrication d'aliments pour poissons et dans une réserve marine créée pour conserver et préserver la biodiversité marine. Les participants se sont également rendus dans les locaux de l'autorité mauricienne compétente afin d'examiner les moyens de renforcer le respect des normes internationales relatives à la qualité et à la sécurité de l'alimentation. Des représentants de la CNUCED et des autorités mauriciennes ont débattu des futures mesures à prendre et de la contribution de Maurice aux efforts de développement faits par les PMA d'Afrique et d'Asie.

13. Les représentants des différents pays concernés par le projet de la CNUCED, ainsi que de Maurice, ont échangé des données d'expérience, ce qui les a aidés à prendre conscience du potentiel de développement de l'industrie de la pêche, domaine d'activité susceptible de stimuler fortement la croissance et l'emploi et de renforcer la sécurité alimentaire dans un certain nombre de PMA disposant de ressources halieutiques intérieures et côtières. Maurice s'est dite disposée à devenir un centre régional d'excellence pour la recherche-développement dans le secteur de la pêche et à faire fonction de pôle de formation et de renforcement des capacités pour les PMA d'Afrique et d'Asie. En particulier, Maurice dispose d'établissements de formation supérieure, dont l'Université de Maurice, l'Institut d'océanographie de Maurice et le Centre de recherche halieutique d'Albion. Cette offre peut non seulement améliorer la coopération Sud-Sud mais assurer aux PMA une possibilité exceptionnelle de renforcer leurs capacités de façon à pouvoir exploiter le potentiel de leur secteur de la pêche pour le commerce et le développement.

14. Les recommandations générales auxquelles ont abouti les travaux de la CNUCED sur le secteur de la pêche sont notamment les suivantes :

a) Disposer d'infrastructures primaires est indispensable, s'agissant en particulier de l'eau utilisée pour la transformation du poisson et de l'énergie nécessaire au respect de la chaîne du froid. Les pouvoirs publics devraient évaluer les difficultés rencontrées par le secteur et investir dans des infrastructures communes aux endroits où ce sera le plus profitable au développement du secteur ;

b) Il importe que les pays disposent des capacités réglementaires et institutionnelles voulues pour pouvoir gérer efficacement l'industrie. Les responsabilités doivent être clairement réparties entre les différents ministères, organismes et services publics. Il faut garantir l'efficacité des mécanismes de contrôle afin d'empêcher une détérioration du respect des normes de santé et de sécurité applicables aux produits et d'éviter les problèmes liés à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée ;

c) Il convient de promouvoir le secteur de l'aquaculture, qui permet aux pays de contourner les limites naturelles de leur stock de poisson et permet d'adapter plus efficacement certains produits à des marchés d'exportation ciblés et porteurs ;

d) Le niveau des compétences techniques dont dispose le secteur de la pêche doit être relevé, afin d'accroître ses chances de trouver des solutions à ses problèmes les plus urgents, plutôt que d'importer des solutions qui peuvent ne pas être adaptées à sa situation ;

e) Il convient d'harmoniser et de simplifier les normes internationales afin que les PMA aient moins de difficulté à respecter les exigences des différents marchés ;

f) Des partenariats doivent être mise en place avec les PMA pour élever le niveau du capital humain et des infrastructures disponibles, ce qui leur permettra d'améliorer la qualité des produits destinés à l'exportation et d'en exporter davantage ;

g) Bon nombre des problèmes liés à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée se jouent des frontières. Les pays devraient coopérer et constituer des partenariats régionaux pour prévenir conjointement les pratiques de pêche néfastes qui causent du tort aux pêcheurs respectueux de la loi dans tous les pays.

C. Cadre intégré renforcé

15. Le Cadre intégré renforcé est un programme spécialement conçu pour les PMA, et la CNUCED en est un partenaire clef. Celle-ci aide tout PMA qui en fait la demande à mettre à jour son étude diagnostique sur l'intégration du commerce, outil permettant de repérer les limites et les lacunes des politiques nationales, et à constituer des matrices d'action pour remédier aux obstacles intérieurs au commerce. Les études diagnostiques recensent les obstacles à l'intégration des PMA dans le système commercial multilatéral et à la prise en compte systématique des questions commerciales dans les stratégies nationales de développement. En 2016, la CNUCED a contribué à l'élaboration du plan national à moyen terme du Burkina Faso sur la diversification et la facilitation du commerce, conçu pour permettre au pays de formuler et de mettre en œuvre ses propres politiques commerciales, et a aussi aidé le Gouvernement à intégrer les questions commerciales dans son plan national de développement. Elle a également mis à jour l'étude diagnostique sur l'intégration du commerce de l'Éthiopie. Cette mise à jour a porté principalement sur le développement du couloir commercial entre Addis-Abeba et Djibouti, destiné à faciliter la circulation des biens et des services par le port de Djibouti et à optimiser les débouchés des deux pays, en tirant parti de la toute nouvelle ligne ferroviaire entre Addis-Abeba et Djibouti. Ce nouveau couloir ferroviaire, qui a été largement financé par la Chine, devrait permettre d'améliorer sensiblement les délais de transit pour toutes les marchandises qui empruntent cette voie. Il devrait aussi permettre d'améliorer les perspectives de commerce et de développement des deux pays grâce à la coopération Sud-Sud et, l'Éthiopie, pays sans littoral qui utilise depuis longtemps le port de Djibouti pour accéder aux ports maritimes, devrait constater une baisse spectaculaire de ses coûts commerciaux internationaux. Les deux États devront renforcer leurs capacités productives et leurs capacités d'offre respectives et moderniser leurs institutions commerciales et leurs opérations douanières pour faciliter la circulation des biens et des services.

D. Logistique commerciale, diversification des exportations et examens de la politique des services et de la politique d'investissement

Logistique commerciale et facilitation du commerce

16. Le projet de la CNUCED au titre du Compte pour le développement intitulé « Renforcer les capacités des pays en développement dans l'optique de la transition vers le transport durable des marchandises » vise à renforcer les capacités pour introduire des critères de durabilité dans la conception, la planification, la promotion et l'application de stratégies et de politiques de transport durable des marchandises. La première phase de ce projet concerne les deux grands couloirs de transport et de transit de l'Afrique de l'Est, à savoir les couloirs septentrional et central, qui rassemblent plusieurs pays parmi les moins avancés (Burundi, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda et Soudan du Sud), ainsi que le Kenya, qui n'appartient pas à la catégorie des PMA. En mars 2016, la CNUCED a organisé un atelier de formation et de renforcement des capacités à Nairobi, en coopération avec l'Autorité de coordination du transit et des transports du couloir septentrional et l'Agence de facilitation des transports en transit du couloir central.

17. Les négociations concernant l'Accord sur la facilitation des échanges ont été achevées en 2013, et celui-ci est entré en vigueur le 22 février 2017, après avoir été ratifié par les deux tiers des membres de l'Organisation mondiale du commerce. La mise en œuvre effective de l'Accord pose des problèmes aux PMA, et la CNUCED a joué un rôle particulièrement actif en 2016, en fournissant un appui en la matière à ces pays, notamment en ce qui concerne la catégorisation et la notification des obligations, la ratification, l'élaboration de propositions de projet ainsi que l'établissement et le fonctionnement des comités nationaux de la facilitation des échanges. Les pays rencontrent souvent des difficultés pour appliquer l'article 11 de l'Accord, concernant la liberté de transit, ce qui a donné lieu à des demandes d'assistance technique et financière.

L'agriculture et les exportations nationales de produits verts

18. La CNUCED soutient également le développement des capacités productives des PMA dans le cadre du Forum lao sur l'agriculture biologique, dont elle assure l'organisation. Pour sa cinquième édition, tenue à Vientiane les 15 et 16 juin 2016, le Forum s'était donné pour objectif de faire le bilan des stratégies nationales conçues par le Ministère de l'agriculture dans le domaine de l'agriculture biologique, qui avaient tiré parti des recommandations faites lors des éditions précédentes et du soutien apporté par des organismes d'aide. À cette occasion, les participants ont envisagé des partenariats pour assurer la durabilité du secteur de l'agriculture biologique en République démocratique populaire lao, tout en renforçant la cohérence entre les principaux acteurs, organisations et donateurs concernés, tant publics que privés.

19. En juillet 2016, la CNUCED a publié le document intitulé *National Green Export Review of Vanuatu: Copra-Coconut, Cocoa-Chocolate and Sandalwood* (Rapport d'examen national sur l'exportation de produits verts (coprah/noix de coco, cacao/chocolat et bois de santal) concernant le Vanuatu). Ce pays figure à la fois sur la liste des PMA et sur la liste des petits États insulaires en développement ; ses exportations de noix de coco, de cacao et de bois de santal ont bénéficié d'une renommée internationale tout au long de son histoire. Le rapport susmentionné a appelé l'attention sur trois chaînes de valeur hautement concurrentielles au Vanuatu, et a recensé, sur la base d'études et d'analyses de marché, des moyens de faire en sorte que ces produits agricoles contribuent davantage à l'économie et à la prospérité du pays. Grâce aux travaux de la CNUCED, des plans d'action nationaux ont été formulés concernant ces trois chaînes de valeur, en coopération avec les parties prenantes nationales, et ils devraient être mis en œuvre au cours des cinq prochaines années.

Examens de la politique des services

20. En juillet 2016, la CNUCED a publié le document intitulé *Services Policy Review: Bangladesh* (Examen de la politique des services du Bangladesh). Grand exportateur de

textiles, le Bangladesh a besoin de stratégies lui permettant de développer son industrie et ses exportations dans d'autres secteurs afin d'éviter toute dépendance excessive vis-à-vis d'un seul produit. En raison de la taille de sa population, il dispose déjà d'un marché intérieur considérable pour les télécommunications et les services informatiques et peut utiliser cette base existante pour conquérir les marchés internationaux. L'examen de la politique des services a révélé un certain nombre de domaines d'action où l'État pourrait formuler des politiques susceptibles de stimuler ses exportations de services non seulement dans le secteur informatique, mais aussi dans les domaines de la santé, du tourisme, de la comptabilité et de l'ingénierie.

Examens de la politique d'investissement

21. Dans ce domaine, la CNUCED mène des activités de renforcement des capacités pour aider les PMA à attirer des investissements, notamment des investissements étrangers directs (IED), et à en tirer parti. En 2016-2017, la Gambie a tiré avantage d'un examen de la politique de l'investissement entrepris par la CNUCED. Le rapport correspondant, établi à la demande du Gouvernement, contient des recommandations pratiques destinées à améliorer le cadre juridique national de l'investissement, ainsi que la stratégie nationale de promotion des investissements étrangers. L'examen a souligné que le potentiel dont la Gambie dispose pour attirer et mettre à profit des IED était grandement inexploité, malgré un régime d'investissement globalement ouvert. Pour améliorer le cadre général de l'investissement, il convient d'établir des dispositions juridiques plus claires et d'appliquer plus efficacement la législation régissant les entreprises. En conséquence, il est nécessaire de renforcer les capacités des institutions publiques, et notamment d'établir une stratégie de promotion de l'investissement qui soit hiérarchisée et ciblée. Les IED peuvent jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs de développement de la Gambie, si des politiques et des institutions appropriées sont adoptées pour dynamiser le secteur privé.

Renforcer les ressources humaines et les capacités institutionnelles

22. Avec l'appui de l'Union européenne, la CNUCED a lancé, en 2017, un projet d'envergure appelé « Train for Trade II » devant former des parties prenantes angolaises sur les questions de commerce international. À l'issue d'une mission préparatoire dans le pays en novembre 2016, le Gouvernement angolais, l'Union européenne et la CNUCED sont convenus des cinq domaines prioritaires ci-après aux fins de la formation de professionnels dans le pays : politiques et négociations commerciales ; financement du commerce et logistique commerciale ; développement des petites et moyennes entreprises ; facilitation du commerce ; et étude des débouchés commerciaux dans d'autres secteurs que celui du pétrole. L'objectif du programme pour les cinq prochaines années est de renforcer les capacités du pays de sorte qu'il puisse rompre progressivement avec la dépendance presque totale vis-à-vis du pétrole qui caractérise son commerce international, en renforçant sa résilience économique et en soutenant ses efforts pour sortir de la catégorie des pays les moins avancés.

III. Formation de consensus et activités intergouvernementales d'appui

23. En 2016-2017, la CNUCED a continué de promouvoir le Programme d'action d'Istanbul en faisant valoir la nécessité de mesures de développement plus complètes en faveur des PMA à l'occasion d'une série de manifestations intergouvernementales. Depuis sa création, la CNUCED aide les PMA à prendre davantage leur part aux délibérations intergouvernementales au sien de la communauté internationale, en finançant directement leur participation à certaines manifestations, mais aussi en relayant leurs points de vue, en s'appuyant sur des travaux de recherche et d'analyse rigoureux.

A. Quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

24. En 2016, les questions de commerce et de développement intéressant les PMA, notamment l'exécution du Programme d'action d'Istanbul, ont été traitées efficacement à la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue en juillet de la même année. Au cours de cette session, plusieurs tables rondes ministérielles et réunions de haut niveau intéressant directement les PMA ont été organisées, notamment les réunions suivantes :

- a) Tables rondes ministérielles :
 - i) Recourir aux mécanismes Sud-Sud pour lutter contre les vulnérabilités et renforcer la résilience – intégration régionale et monétaire et modes de financement novateurs ;
 - ii) Pour un commerce plus favorable à l'Afrique et aux pays les moins avancés – comment veiller à ce que le commerce soit équitable et contribue à réduire la pauvreté ?
 - iii) Un monde sans PMA – mieux encadrer la transformation structurelle pour favoriser leur sortie de la catégorie des pays les moins avancés ;
- b) Réunions de haut niveau :
 - i) Promotion de la transformation structurelle de l'Afrique ;
 - ii) Accroissement de la résilience économique des plus vulnérables ;
- c) Réunion ministérielle des pays les moins avancés.

25. Les tables rondes et les réunions de haut niveau ont contribué à la formation de consensus sur les éléments persistants et nouveaux de la situation socioéconomique particulière des PMA, ainsi qu'à une formulation plus précise de leurs besoins, de leurs priorités et de leurs difficultés de développement, et ont recommandé certaines mesures pour surmonter les difficultés qui empêchent ces pays et leurs partenaires de développement de mieux appliquer le Programme d'action d'Istanbul.

26. La Réunion ministérielle des pays les moins avancés a adopté une déclaration sur les moyens de résoudre des problèmes de développement complexes et de progresser sur la voie d'un développement durable. En particulier, les ministres se sont déclarés décidés à honorer leur engagement de mettre en œuvre le Programme d'action d'Istanbul et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que les autres accords internationaux pertinents dans le domaine du développement, dans la limite de leurs capacités respectives ; renouveler et intensifier leurs efforts en vue de renforcer les capacités productives et de faciliter la transformation structurelle ; et faire en sorte que leurs stratégies commerciales et connexes respectives en rapport avec le développement soient compatibles et se retrouvent dans l'ensemble de leurs stratégies et de leurs politiques nationales de développement. Ils ont également demandé instamment à leurs partenaires commerciaux et à leurs partenaires de développement de « soutenir l'action de la CNUCED en faveur d'un système commercial multilatéral juste, équitable, ouvert à tous, transparent et prévisible ; de se rallier à la proposition visant à renforcer le rôle de la CNUCED dans la réforme de l'architecture fiscale et financière internationale ainsi que des règles internationales en matière d'investissement ; et de maintenir et de renforcer leur appui aux PMA dans la réalisation des objectifs du Programme d'action d'Istanbul et des objectifs de développement durable, ainsi que des autres objectifs de développement ».

27. Des questions et des préoccupations prioritaires et essentielles pour les PMA en matière de commerce et de développement ont été signalées dans le Maafikiano de Nairobi – document final de la quatorzième session de la Conférence – qui confère à la CNUCED la mission de « poursuivre et [d']intensifier les activités de coopération technique menées dans les pays les moins avancés par le biais de la formation et du renforcement des capacités, conformément au Programme d'action d'Istanbul ».

B. Réunion interorganisations sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul

28. En février 2017, la CNUCED a participé à la quatorzième réunion du Groupe consultatif interorganisations pour les pays les moins avancés. Plusieurs représentants issus de tous les organismes des Nations Unies ont débattu des progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action d'Istanbul et des moyens envisageables pour poursuivre la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme. Cette réunion offre chaque année l'occasion à la CNUCED de repérer des synergies avec d'autres organismes qui mènent des travaux importants dans ce domaine, comme le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. À la quatorzième réunion, des discussions approfondies ont eu lieu au sujet de la promotion de l'investissement et d'une banque de technologies pour les PMA, deux domaines d'action essentiels pour la CNUCED. Ces discussions soutiendront les activités de coordination entre la CNUCED et d'autres partenaires internationaux de développement concernant ces questions dans les années à venir.

C. Contribution à l'élaboration du rapport du Secrétaire général de l'ONU à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale

29. Le secrétariat fournit des contributions annuelles à l'élaboration du rapport du Secrétaire général sur les activités concernant les PMA, dont la coordination est assurée par le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Ces contributions sont intégrées aux rapports d'ensemble que le Secrétaire général fournit à l'Assemblée générale sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. La contribution de la CNUCED à l'établissement de ces rapports, unique en son genre dans le système des Nations Unies, est axée sur le commerce et le développement et sur les difficultés que rencontrent en particulier les PMA.

IV. Enseignements tirés et voie à suivre

30. La CNUCED intervient dans les domaines décrits dans le présent rapport parce que les PMA manifestent un intérêt croissant pour les domaines d'action prévus dans le Programme d'action d'Istanbul et la sollicitent de plus en plus afin qu'elle les aide à appliquer ce programme. Pour pouvoir répondre efficacement aux demandes de plus en plus nombreuses des États membres, il est indispensable que les donateurs, les pays bénéficiaires et le secrétariat déploient des efforts concertés. À l'avenir, il faudra s'attacher à renforcer les capacités d'élaboration et de mise en œuvre des politiques des PMA. Cela permettra, en retour, de renforcer l'impact réel des projets et programmes de coopération technique et de renforcement des capacités sur les institutions et l'activité économique de ces pays, dans l'optique du développement. À cet effet, il faudra poursuivre les efforts destinés à permettre aux PMA d'exercer une plus grande maîtrise sur les activités engagées tout en assurant la prévisibilité et la durabilité de ces activités au niveau national.

31. À sa soixante-troisième session, le Conseil du commerce et du développement a débattu, sur la base d'un examen général à mi-parcours des activités, des progrès accomplis en vue de réaliser les objectifs du Programme d'action d'Istanbul, et ces débats ont montré que nombre des objectifs du Programme ont peu de chances d'être atteints. Au cours des années restantes de la période d'application du Programme, la CNUCED poursuivra ses activités analytiques et opérationnelles, en mettant davantage l'accent sur les besoins et les priorités les plus urgents des PMA.

32. La complexité des problèmes de commerce et de développement rencontrés par les PMA nécessite des interventions diverses et un degré élevé de coopération de la part des PMA et de leurs partenaires de développement et de leurs partenaires commerciaux au niveau international. Si les institutions nationales des PMA participent activement à la formulation et à l'exécution des projets d'assistance technique, les résultats seront plus

concluants et auront des effets visibles. Vu la diversité des activités et des projets que la CNUCED entreprend dans ces pays, il est extrêmement important qu'ils participent à la conception, à l'élaboration et la mise en œuvre de ces projets.

33. La CNUCED continuera d'aider les PMA à atteindre leurs objectifs de développement en poursuivant ses travaux sur le renforcement des capacités productives et en se concentrant sur les moyens de réaliser une transformation structurelle. Celle-ci permettra, en retour, de créer davantage d'emplois productifs, d'améliorer la capacité des PMA à produire des biens et des services et de les rendre plus compétitifs sur le plan international.

34. Comme en témoignent les demandes persistantes d'assistance sur des questions liées au commerce par des pays qui se rapprochent du retrait de la liste des PMA, le passage de la catégorie des pays en développement à celle des pays à revenu intermédiaire n'est pas simple. La demande d'assistance de la part de pays comme le Bhoutan, les Îles Salomon, le Népal, Sao Tomé-et-Principe et le Timor-Leste, qui ont tous rempli les critères de reclassement et pourront bientôt être reclassés, devrait rester importante. Le mandat et les compétences particulières de la CNUCED s'agissant du commerce et des questions connexes sont particulièrement utiles aux PMA à l'approche du reclassement, étant donné la perte de préférences commerciales que ce processus entraîne. En assurant un appui aux PMA à la sortie de la catégorie, la CNUCED s'efforce de les aider à produire et entretenir une dynamique tout au long du processus de reclassement, de sorte qu'ils puissent continuer de croître plutôt que de stagner en subissant le piège du revenu intermédiaire.

35. Sur la base des contributions de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul au cours de la période considérée dans le présent rapport, le Conseil du commerce et du développement devrait communiquer au secrétariat des orientations complémentaires sur la poursuite et l'élargissement de ses travaux relatifs aux PMA. Dans cette optique, et comme lors des sessions précédentes, il pourra adopter des conclusions concertées et pratiques, qui envisageront, en principe, des moyens d'assurer la pérennité et la prévisibilité des activités de renforcement des capacités en cours. Ces conclusions envisageront également, en principe, des moyens optimaux de répondre à la demande croissante dont les activités opérationnelles et les travaux d'analyse de la CNUCED font l'objet de la part des PMA, à l'appui de leurs efforts pour renforcer les ressources humaines et les capacités institutionnelles.
